

<https://ressources.anap.fr/rse/publication/2292-mon-observatoire-du-dd-referentiel-d-indicateurs>

Mon Observatoire du DD : référentiel d'indicateurs

Synthèse

Sommaire

1. Méthode de travail
2. Volet gouvernance
 - + 2.1. Intégrer effectivement le...
 - + 2.2. Associer les parties pren...
3. Volet sociétal
 - + 3.1. Développer l'accès aux so...
 - + 3.2. Promouvoir la bientraitan...
 - + 3.3. Contribuer au développeme...
4. Volet social
 - + 4.1. Améliorer le dialogue soc...
 - + 4.2. Améliorer le bien-être au...
 - + 4.3. Valoriser le parcours pro...
 - + 4.4. Promouvoir la diversité
5. Volet environnemental
 - + 5.1. Améliorer l'efficacité én...
 - + 5.2. Réduire les émissions de...
 - + 5.3. Préserver la ressource en...
 - + 5.4. Développer la mobilité du...
 - + 5.5. Prévenir et gérer les déc...
 - + 5.6. Préserver la biodiversité
6. Volet économique
 - + 6.1. Acheter de façon responsa...
 - + 6.2. Pérenniser la performance...

↪ 3. Volet sociétal

↪ 3.1. Développer l'accès aux soins et prestations

↪ 3.1.2. Prévention en santé publique

SCT2 : indicateur de maturité

Enjeu : Développer l'accès aux soins et aux prestations

Question

Que faites-vous en matière de prévention dans le domaine de la santé publique ?

1. Quelques actions ponctuelles sont menées mais la démarche est peu structurée.
2. Des actions de prévention sont régulièrement réalisées seulement auprès des patients et personnes accompagnées de notre structure.
3. Des actions de prévention sont régulièrement réalisées aussi auprès des familles et aidants.
4. Des actions de prévention sont régulièrement réalisées aussi sur le territoire (partenaires locaux, associations, habitants...).
5. Une réelle politique de prévention fait partie du projet de la structure et est suivie, évaluée et améliorée annuellement.

Définition

Cet indicateur présente le niveau de maturité de la structure dans la mise en œuvre d'actions de prévention en santé publique.

Mise en œuvre d'une politique de prévention et de santé publique se traduisant par des actions à l'initiative de la structure et en relai des campagnes de santé publiques menées par le ministère de la Santé.

Il faut considérer ici, les actions menées au-delà de l'éducation thérapeutique.

Obligations juridiques

Principales obligations juridiques sur ce sujet :

Actions possibles

Exemples de préventions : grippe, tabac, handicap, hygiène, obésité, nutrition, etc.

Exemples de publics cibles : les patients, les personnes accompagnées, leurs familles et proches, les aidants, les partenaires locaux, les associations locales, les habitants

Exemples d'actions à mener sur ce sujet :

- Inclure les actions du plan de mobilité liés à la mobilité active dans la cadre d'un projet de prévention en santé

Ressources

Retrouver les ressources de l'ANAP sur ce sujet sur : <http://rse.anap.fr/recherche-par-referencement/requete-generator/663/null/null>

Solliciter l'aide d'un membre du réseau de l'ANAP sur ce sujet : <http://rse.anap.fr/annuaire-reseau>

Calcul de l'indicateur

Mode de calcul	Le niveau de maturité s'apprécie selon un mode déclaratif et selon une échelle sur laquelle la structure doit se positionner : un niveau de 1 à 5, plus le niveau est élevé et plus la structure est mature. Liste déroulante, un seul choix possible. Le niveau choisi suppose que les niveaux inférieurs sont maîtrisés.
Unité	NA
Période de calcul	Au 31 décembre de l'année N-1
Source de données	Projet de la structure
Collecte	Le responsable se positionne sur l'échelle selon le niveau de maturité de sa structure. Il vérifie que la réponse correspond bien à la réalité dans la structure.
Personnes à mobiliser	Direction de la structure.

Interprétation

Le niveau 1 est le niveau minimum que doit avoir toute structure. Les niveaux suivants permettent d'évaluer l'implication volontaire de la structure. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de dynamisme de la structure en matière de prévention de santé publique. Plus le niveau est élevé et plus la structure est mature.

Glossaire

ANAP